

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 6 septembre 2010.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

17. – SERVICE DE PREVENTION. Charte du réseau verviétois d'intervenant en matière d'assuétudes en milieu scolaire et extrascolaire. Convention de partenariat du RéZéa.

Ecolo salue la démarche suivie ici par le Collège communal. La Ville n'a pas opté pour une solution très visible politiquement mais peu efficace sur le terrain genre « Point cannabis » ouverts un peu partout dans la Province. Au contraire, la Ville a choisi une approche moins spectaculaire mais probablement à terme plus opérante, plus complète aussi, qui va s'appuyer sur un réseau d'intervenants existant. C'est un défi, car c'est plus compliqué et moins spectaculaire. Tout reste encore à faire notamment en terme d'amélioration de l'accessibilité de ces services, puisqu'ils existent déjà. Mais bravo pour l'analyse en profondeur et le courage politique de la démarche.

Dany SMEETS, conseiller communal

27. - DEMANDE DE PERMIS UNIQUE VOIRIES SPINTAY.

Si on nous demande, à chacun d'entre nous de déménager, et de venir habiter dans l'hyper-centre, à Hodimont, rue du Collège, rue Crapaurue, il y a de fortes chances pour que la majorité d'entre nous répondent non, et c'est normal ! Le cadre de vie y est moins agréable qu'en périphérie, que dans les quartiers où l'on trouve des jardins, du calme, etc. Ce qui revitaliserait réellement le centre-ville, ce serait d'y ramener des habitants. Pour cela il faut que ces habitants y trouvent des logements corrects, des services et commerces en suffisance, mais aussi un cadre de vie agréable, de la verdure, des espaces publics conviviaux, des lieux de détente pour leurs enfants, des offres culturelles diversifiées

Or ce que la majorité nous propose ici ne répond pas à ces besoins. Ce projet de revitalisation fait la part trop belle au commerce au détriment de ces autres aspects. Certes, il est prévu de rénover une partie des logements de Spintay, mais qui aurait envie d'habiter face au mur d'un centre commercial ? La construction du centre commercial tel qu'il est projeté ainsi que les aménagements de voiries et des espaces publics que nécessite sa réalisation abîment le cadre de vie des Verviétois du centre-ville au lieu de l'améliorer et de rendre la ville plus attractive pour de futurs habitants. La réalisation de plusieurs placettes ne compense pas la perte du quai Rapsat et des berges, et n'empêche pas non plus la barrière visuelle que constitue le bâtiment commercial, vu sa hauteur et sa longueur. Voilà les raisons qui nous font voter non sur ce point.

Geneviève Minguet, conseillère communale.

28. - SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

La finalisation de ce schéma de structure dont nous avons à plusieurs reprises dans le passé déploré l'absence est en soi une bonne chose. Il permet une projection globale et à long terme de l'aménagement du territoire verviétois, en identifiant les pôles stratégiques à renforcer, en localisant les différentes fonctions de la ville de manière plus précise (habitat, entreprises, services,...). Nous saluons au passage le travail important réalisé par les services de la ville.

Si certaines modifications ont été apportées suite aux enquêtes publiques, nous continuons cependant à nous inquiéter en ce qui concerne plusieurs éléments. D'abord et surtout l'option d'urbaniser 15 ZACC sur 16. Pour nous, c'est trop ! Même si les densités d'habitat ont été revues à la baisse pour certaines d'entre elles, néanmoins cette option nous paraît inopportune car en bâtissant les derniers espaces verts que constituent ces ZACC, on risque de porter gravement atteinte au patrimoine paysager, qui est par ailleurs mentionné dans le S.S.C. comme un atout important de notre commune. On risquerait du même coup de faire fuir les gens encore plus loin vers les communes avoisinantes (Theux, Jalhay, Baelen ...).

Il est précisé suite aux enquêtes publiques que la priorité sera mise sur le centre-ville, mais nous craignons que cela reste à l'état d'intention et qu'il soit très difficile de maîtriser les projets de construction dans les ZACC dès lors qu'on ouvre une brèche de ce côté-là.

Autre point qui nous pose problème c'est le manque de valorisation de la Vesdre sur tout son parcours y compris au centre-ville, alors que la rivière est citée comme un atout à développer ; nous regrettons que l'étude ne propose pas pour la Vesdre en centre-ville une option alternative à celle qui est préconisée par le projet de centre commercial.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce point.

Geneviève Minguet, conseillère communale.

34. - COMMUNAUTE DES RESSORTISSANTS CONGOLAIS (CORECO) ASBL. Octroi d'un subside.

Ecolo s'abstiendra sur ce subside, malgré tout le bien et tout le positif qu'il pense de cette association. Trois raisons essentielles : peu ou pas d'explication(s) du Collège sur le choix de cette association, alors que des dizaines d'autres sont dans la même situation, dans le besoin. Pourquoi eux et pas les autres ? Pas d'explication. Deuxième raison : le montant de 5.000 € est important, inscrit dans le budget extraordinaire comme frais d'aménagement, alors qu'il s'agit d'achats de mobilier ou d'électro-ménager. Troisième raison : le dossier présenté aux conseillers est sujet à discussion, à controverse : plusieurs documents présentés comme des factures n'en sont pas, mais sont de simples bons de commande. Il aurait été préférable de prévoir un système de droits de tirage ou de factures adressées à la Ville si l'association ne peut avancer les fonds, que de monter un dossier pareil

Dany SMEETS, conseiller communal

56^A. - Point ajouté par Dany SMEETS, relatif au Bal du Collège.

Chers collègues,

La semaine dernière, quelque chose m'a frappé mardi et mercredi. Chaque fois que je me déplaçais, que je changeais de lieu et d'interlocuteurs, je tombais un peu partout sur la même enveloppe, celle à l'entête Bal du Collège. C'est cette multitude d'invitations en des lieux très différents qui m'a poussé à choisir ce thème comme intervention ce soir. Cette diversité de destinataires qui m'amène à poser une dizaine de questions au Collège. Et puisqu'il s'agit du bal du Collège, mes questions s'adressent bien sûr à tous les membres du Collège.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

1. Combien d'invitations l'administration communale a-t-elle envoyé pour le Bal du Collège ?
2. J'ai vu des invitations chez des mandataires, chez des particuliers, dans des associations, dans des entreprises, dans des services sociaux, chez des commerçants, parfois en plusieurs exemplaires. A qui envoyez-vous ces invitations ? Quel est le critère ?
3. Pourquoi ne pas l'envoyer à tous les Verviétois ?
4. Quels sont finalement les objectifs visés par cette manifestation ?
5. Y a-t-il des invitations « article 27 » ?
6. Sur quel(s) article(s) budgétaire(s) les dépenses liées au Bal du Collège sont-elles rassemblées ou éparpillées ?
7. Quel est le coût total des dépenses consenties par la Ville, en ce compris le temps de travail des employé(e)s communaux ?
8. Et enfin, comme il est souvent de coutume de dégager un bénéfice pour une bonne oeuvre, savez-vous déjà nous dire à quoi sera affecté ce bénéfice ?

Question orale de Pauline Dumoulin à l'Echevin du personnel, sur les procédures d'engagement de manœuvres et d'ouvriers qualifiés.

Monsieur l'Echevin du Personnel,

Je vous ai contacté au sujet des procédures de recrutement organisées par la Ville. Vos réponses claires et précises et vos explications m'ont apaisée sur les points concernant les diplômes requis pour un engagement dans la fonction de manœuvre et d'ouvrier qualifié. Néanmoins, vous m'avez précisé que pour l'engagement d'un ouvrier manœuvre, la Ville n'organise pas d'appel public. Selon vous pour des raisons pratiques, seules les personnes ayant spontanément déposé leur CV ou s'étant présentées à vos services sont prises en compte pour l'attribution d'un tel poste.

J'aurais souhaité savoir quels sont dès lors les critères de sélection utilisés pour des personnes à compétences égales ?

Pour un certain nombre de personnes concernées que j'ai pu rencontrer, ces procédures de recrutement semblent opaques. Elles déplorent également le manque d'informations et l'absence de réponses à leurs démarches.

Comment pourrait-on envisager de répondre au ressenti de ces personnes ?

Pourriez-vous m'éclaircir sur ces points ? Je vous en remercie.

Conseil Communal du 6 septembre 2010.

Point N° 19 : Gestion du séjour temporaire des gens du voyage

- 1) Le courrier d' Eliane Tillieux mentionne la date du 30 juin 2010 comme date ultime pour la validation de la convention et l'envoi du projet de la ville de Verviers.

Le dossier fait état d'une demande de prolongation et d'un accord de délai jusqu'au 19 juillet.

Or, nous sommes le 6 septembre.

Le dossier a-t-il déjà été envoyé et sommes-nous alors dans le cadre d'une ratification, ou avez-vous obtenu un délai supplémentaire ou encore sommes-nous déjà trop tard ?

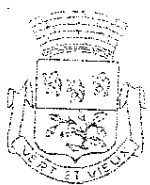
- 2) Nous allons chercher des subsides à la région wallonne pour engager un médiateur local dédié à cette problématique et c'est très bien. **Mais concrètement, que comptez-vous organiser réellement sur le terrain ? Que va faire la personne engagée ?**

Parce qu'entre organiser au mieux, un accueil décent et légitime pour les personnes de passage et l'organisation d'un terrain pour l'installation « définitive » des gens du voyage, il y a une fameuse différence.

- 3) Enfin , *comptez-vous*, et nous plaidons pour, rencontrer vos homologues des communes voisines pour **mettre en place une action coordonnée dans l'accueil des gens du voyage ?** Car, le risque est grand ,si nous sommes les seuls à organiser cet accueil, de voir affluer à Verviers un plus grand nombre de demandes d'installation.

Or, Verviers, fait déjà, nous semble-t-il, plus que sa part dans l'accueil de populations précarisées.

Bernard Piron
Conseiller communal CDH



Bernard CARTON
Conseiller communal

Conseil communal du 6 septembre 2010

Concerne : Point 28, SSC adoption définitive

Monsieur le Président, Madame l'Echevine, Chers membres du Conseil,

Je vous remercie pour cet excellent dossier remis jeudi dernier. On peut une nouvelle fois noter la qualité du travail effectué tant par le bureau d'étude que par les services de la ville. En effet, bien que assez volumineux, ce dossier est clair et abordable et la déclaration environnementale est l'outil idéal pour comprendre le tout. Lors des deux conseils communaux où vous proposiez l'adoption provisoire, le CDH avait émis quelques remarques et suggestions. **Nous sommes heureux de voir que ces remarques et propositions étaient justifiées et opportunes puisque pratiquement toutes se retrouvent dans les corrections apportées ou alors font parties des justifications obligatoires pour comprendre cet énorme dossier.**

Il s'agit d'un dossier important sinon vital pour Verviers et pour les verviétois. Le schéma de Structure Communale était perfectible et l'est encore. C'est pourquoi je voudrais proposer à l'honorable assemblée un amendement qui permettra à cet outil de rejoindre les souhaits de la majorité des citoyens.

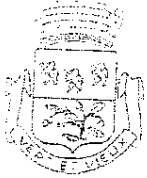
En effet, bien que les corrections et ajouts rejoignent les idées émises par le CDH, l'évolution des chiffres entre 2004 et 2009 montre bien que les données démographiques sont en perpétuelle évolution et que les projections à long terme sont très hypothétiques et certainement pas linéaire. **Nous continuons à penser que tous les chiffres avancés et les projections futuristes ne justifient pas le nombre avancé de besoin en logement** qui constitue pourtant l'argument principal pour l'urbanisation des ZACC 10 et 11. De plus, l'intérêt paysagé et écologique de ces ZACC est mis en avant de nombreuses fois par le SSC.

Voilà pourquoi, nous vous proposons un petit amendement simple et surtout nécessaire.

Proposition d'amendement : Page 318 et 319, pour les ZACC 10 et 11
Densité : la densité des parcelles urbanisées devra se conformer à un P/S net de l'ordre de 0,10 à 0,21, soit une densité moyenne comprise entre 8 et 15 logements à l'hectare.

Je vous remercie de votre attention.

Bernard CARTON
Conseiller communal



Majib EL HAJAJI
Conseiller communal

Conseil communal du 6 septembre 2010

Point 33 - TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Règlement - Modifications

Monsieur le Président,
Chers membres du Conseil,

Trois questions pour vous faire comprendre notre position sur ce dossier.
Quel(s) Verviétois pourrai(en)t entrer dans un magasin acheter une barre de chocolat et puis se rendre compte qu'il en manque un tiers sans rien dire ? Je ne sais pas vous mais pas moi.
Quel(s) Verviétois pourrai(en)t louer un garage de 150 m² par exemple et se rendre compte, après achat et en se rendant sur place que la superficie est réduite de 50m² sans rien dire ? Je ne sais pas vous mais pas moi.

Quel(s) Verviétois pourrai(en)t louer un parking privé rue Lucien Defays de 180 places et se retrouver avec un parking au final de 125 places sans rien dire ? Là, je sais, c'est votre majorité !

Au-delà du fait de mettre en place une nouvelle taxe déguisée à l'attention des commerçants (merci le MR !), estimée à plus de 200€ l'année, nous tenons à dénoncer les termes de ce contrat conclu via la « pieuvre RCA ».

Dans votre courrier du 30 août, on dénombrait 125 places (alors qu'on signifiait 180 places), pour un loyer estimé à 200000€ (sans compter les assurances, les coûts d'aménagement, d'entretien et d'installation des systèmes de paiement) !

Et donc, notre question est simple : au vu du coût de la location, pourquoi le Collège ne demande-t-il pas que soit renégocié avec le propriétaire qui lui a communiqué des informations erronées ce contrat suite à la diminution du nombre de places tel qu'initialement prévu ?

Nous demandons à tout le moins d'avoir une estimation des recettes et des dépenses liés à ce projet d'ici janvier 2011.

Je vous remercie pour votre attention.

Point 34.- COMMUNAUTE DES RESSORTISSANTS CONGOLAIS (CORECO),
A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Approbation

Nous demandons, conformément aux dispositions du CDLC, que l'asbl fournisse à la Ville les documents comptables et administratifs lui permettant de justifier la bonne utilisation de ce subside de 5000€.

Point 55.- PROJET HODIMONT - Sensibilisation à l'emploi sur le quartier de Hodimont -
Convention de partenariat avec le FOREM, le C.R.V.I., l'A.S.B.L. "La Belle Diversité", l'A.S.B.L.
"Assadaka", la MIREV et l'A.S.B.L. "Sima"

Nous soutenons ce projet dans son principe car l'emploi est en effet un thème majeur pour les Verviétoises et les Verviétois et les attentes des habitants de ce quartier sont énormes. Cependant, nous exprimons quelques réserves et points d'attention en vue d'améliorer le projet :

- Comment ont été choisies les associations ? Quelle ouverture pour d'autres associations du quartier ? (SUN, DEFIS VESDRE ???)
- Une des attentes des habitants du quartier est bien entendu de pouvoir décrocher le premier entretien devant des employeurs mais ces employeurs sont les grands absents de votre projet. Pourquoi ? Comment y remédier ?
- L'apprentissage des langues est fondamental. Il serait intéressant de prévoir des tables de conversation ou des tests de capacité linguistique permettant aux personnes de connaître leur niveau et de savoir comment améliorer leur connaissance ?
- Petit conflit d'intérêt à pointer : l'Echevin Ben Achour, désigné dans la convention comme représentant d'une asbl privée sera en même temps autour de la table en tant qu'Echevin de l'intégration sociale, de la politique des immigrés et de la politique des quartiers ? Choisir, c'est renoncer, et renoncer c'est grandir !
- Comment ce projet sera évalué ? Il ne suffit pas de lancer des initiatives mais il faut pouvoir en mesurer l'efficacité ? A titre d'exemple, la dernière initiative dans le quartier en matière d'emploi, les point locaux d'info Emploi, n'ont pas porté leurs fruits et ont été abandonnés ? Il est important de pouvoir tirer les leçons du passé ... sinon à être condamnés à les revivre.

Merci pour votre attention

Conseil Communal
6 septembre

Intervention
Marc Elsen

Pour mémoire l'Onem avait introduit une demande de permis d'urbanisme pour la construction du bureau de chômage de Verviers sur un terrain situé Rue des Déportés. Le Collège Communal avait émis un avis défavorable sur la demande de permis, permis qui par la suite a été « refusé tacitement », le Fonctionnaire délégué n'ayant pas statué dans les délais.

L'Onem a donc introduit un recours et une audience est fixée le 14 septembre prochain, audience à laquelle la Ville sera, j'imagine, représentée.

Les arguments pour ou contre l'implantation du bureau de chômage Rue des Déportés peuvent trouver leurs justifications. Comme souvent, il s'agit d'apprécier des paramètres tels que : les caractéristiques de la zone concernée et notamment la relation au voisinage, l'accessibilité du plus grand nombre en l'occurrence à un service public, la qualité architecturale des travaux envisagés, la qualité de vie ou de travail des habitants ou du personnel...

Beaucoup conviennent que la localisation actuelle de l'Onem dans la Galerie des Deux Places est peu adéquate. Essentiellement pour un critère d'espace disponible.

D'autre part il nous paraît fondamental de garantir le maintien des bureaux de l'Onem dans le chef lieu de l'arrondissement.

J'en viens donc à ma double question : tout d'abord quelle analyse votre Collège a-t-il effectuée, si j'ose dire à charge et à décharge, pour l'amener à rendre un avis défavorable sur la demande de permis ; ensuite votre Collège, tout en marquant son opposition à l'installation Rue des Déportés, a-t-il exprimé des propositions alternatives concrètes pour une nouvelle installation dont la nécessité et l'urgence sont aujourd'hui indiscutables ? Il ne s'agirait donc pas de proposer une localisation qui ne permettrait la réalisation des travaux que dans plusieurs années, ou qui ne garantirait pas l'accessibilité à tous les publics, et de meilleures conditions de travail aujourd'hui.



Cécile OZER
Conseillère communale

Conseil communal du 06/09/2010

Concerne : Le Grand Théâtre de Verviers, accessible aux PMR ?

Monsieur le Bourgmestre,

Très récemment vous avez exprimé dans les médias votre volonté de rénover ce remarquable outil culturel et cette prestigieuse infrastructure verviétoise qu'est le Grand Théâtre de Verviers. Chacun connaît l'attachement du cdH au Grand Théâtre et à ce propos je ne reviendrai pas, en particulier, sur l'investissement personnel reconnu de tous de Jean-Marie Delobel durant de très nombreuses années. Nous soutenons dès lors, en toute cohérence, la volonté de rénovation.

Ma question est très simple et concerne un sujet essentiel pour le cdH : actuellement l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, quoiqu'existante, est un peu compliquée et les places disponibles pour ces personnes sont en nombre très réduit ; profitant de la rénovation, quels sont vos projets pour améliorer l'accès et la fréquentation des PMR au Grand Théâtre ?

D'avance je vous remercie pour vos éléments de réponses.

Cécile OZER
Conseillère communale

Conseil communal du 6 septembre 2010 :
Question écrite de Bernard Piron, Conseiller communal du groupe CDH

Le syndicat National des propriétaires a introduit un recours contre le règlement incendie adopté fin juin par le Conseil Communal.

Lors de ce même conseil nous avons trouvé que le dossier semblait présenté de manière précipitée et, à nos yeux, pas suffisamment préparé. Le cdH avait d'ailleurs demandé le report du point pour améliorer l'analyse technique du dispositif et procéder aux concertations nécessaires. Vous ne pouviez, à ce moment, évaluer l'impact du règlement tant sur le marché locatif que sur les biens dont la ville, Logivesdre et le CPAS sont propriétaires.

L'introduction de ce recours est un élément de plus qui confirme le manque de vision globale de celui-ci. Vous avez sorti un règlement sans vous inquiéter de son impact tant sur le marché locatif que sur les finances communales.

Si le règlement incendie, techniquement très exigeant, s'avérait impraticable sur le terrain ou était annulé par le Conseil d'Etat, c'est la rénovation du Logement verviétois qui risque d'en souffrir. Pourtant, nous en convenons tous, il est grand temps. C'est pourquoi nous demandons à ce que vous traitiez ce dossier avec la plus grande attention et que vous évitiez les « effets d'annonce » qui fragilisent la confiance des propriétaires comme des locataires dans la capacité du pouvoir public à réguler le secteur du logement.

Dès lors, Monsieur l'Echevin, je vous pose ces questions dont certaines, n'ont toujours, à ce jour, pas obtenu de réponse.

- Quelle est la position de la ville concernant ce recours ? Quelle va t être son attitude en attendant la décision du conseil d'Etat ?
- Quel va être l'impact du règlement sur le logement Verviétois ? Avez-vous consulté les professionnels du secteur quand à l'applicabilité du règlement ?
- Combien de logements détenus par les pouvoirs publics (Ville, CPAS, logivesdre, ...) sont concernés par ce règlement ?
- Avez-vous prévu un plan de mise en conformité des bâtiments publics, pour quel montant ?

Je vous remercie,

Bernard Piron
Conseiller communal CDH